

*M. Fraser:*

D. Ce montant est pour le personnel et l'administration du bureau?—  
R. Seul le personnel, aux taux actuels, coûte quelque \$90,000 par année. Je fonde mes calculs sur les crédits pour l'année financière 1947-1948, plus une légère augmentation proportionnelle à l'accroissement du personnel.

Le travail du Bureau des passeports relève de la Division consultative du ministère des Affaires extérieures. Cette division a pour chef M. Leslie Chance. Elle a été créée en janvier 1947.

Outre la délivrance des passeports, notre Bureau accomplit certains autres travaux. Nous recevons en moyenne deux lettres pour chaque passeport que nous délivrons. Une très grande partie de ces lettres ne sont que de simples demandes de renseignements que nous nous efforçons de fournir. Le Bureau des passeports délivre aussi occasionnellement des certificats d'identité à des étrangers au Canada qui ne peuvent pas se procurer de passeports nationaux pour une raison ou pour une autre.

*M. Coldwell:*

D. C'est-à-dire aux sans-patrie?—R. Oui.

*M. Jaenicke:*

D. Votre Bureau s'occupe-t-il des apatrides d'Europe?—R. Non, nous n'avons délivré aucun document de voyage à des sans-patrie d'Europe depuis environ un an. Les agences canadiennes l'ont fait jusqu'à un certain point, surtout pour permettre aux épouses de guerre qui n'étaient pas citoyennes canadiennes de venir au Canada. Ce travail a maintenant beaucoup diminué. Nous n'avons délivré que 50 de ces documents depuis mon entrée en fonctions comme directeur du Bureau des passeports, en novembre dernier. D'après moi, nous n'en délivrons présentement que quelque 60 à 70 par année. Leur validité est strictement limitée à une période de six mois, d'ordinaire, et à un voyage déterminé seulement. C'est le Bureau des passeports qui fait ce travail. Monsieur le président, voilà, à mon avis, tout ce qui intéresse le Comité.

*M. MacInnis:*

D. Combien avez-vous d'employés actuellement?—R. 65.

D. Et le total des traitements est de \$90,000?—R. Oui, monsieur.

D. Ces employés ne reçoivent pas des traitements trop élevés.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous avoir le détail des traitements?

M. MACINNIS: Non, j'ai calculé moi-même, à peu près. La moyenne est d'environ \$1,385.

M. COLDWELL: Ce qui me semble très très bas.

*M. Graydon:*

D. Puis-je demander à M. Sivertz s'il y a eu dernièrement plusieurs demandes de passeports du Canada aux Etats-Unis pour des enfants en très bas âge, tels que des bébés; et, si oui, quel est la ligne de conduite que l'on suit en général pour permettre à ces jeunes enfants d'aller aux Etats-Unis?—R. En réponse à la première partie de votre question, je dois vous dire qu'une proportion constante des demandes de passeports qui nous arrivent est pour des enfants en très bas âge.

*M. Fraser:*

D. De moins de 16 ans?—R. Je veux dire des bébés.

M. GRAYDON: Je parle des bébés.